



INFORMATIONS COMMUNALES BILLENS-HENNENS

MAT DE MESURES DANS NOTRE COMMUNE

Suite aux récentes publications dans la presse, le Conseil communal de Billens-Hennens souhaite communiquer les points suivants au sujet de la pose prochaine d'un mât de mesures sur le territoire communal :

- Le Conseil communal de Billens-Hennens a été favorable à une rencontre avec le Service de l'énergie du canton de Fribourg concernant les mâts de mesures. Le Conseil communal a réalisé cette démarche dans un souci de transparence et de communication. Cela ne démontre en aucun cas une position favorable au sujet de potentiels projets éoliens. La Commune de Billens-Hennens a continuellement soutenu les démarches judiciaires avec 10 autres Communes et son avocat Maître Ecoffey – en s'opposant clairement à la fiche éolienne du Plan Directeur Cantonal et en soutenant les démarches auprès de la Commission de la Concurrence et du Tribunal Fédéral.
- Initialement, la fiche éolienne du Plan Directeur Cantonal se basait sur l'atlas des vents, afin de définir les secteurs du canton de Fribourg pour de potentiels projets éoliens. Ces mesures n'étant pas considérées comme actuelles, le Comité de Pilotage (COPIL) demandé par le Grand Conseil, a exigé des mâts de mesures, afin de pouvoir se baser sur des chiffres concrets. Ces mâts de mesures sont donc les premières réponses demandées suite aux oppositions à la fiche éolienne du Plan Directeur Cantonal.
- Le Service de l'énergie a transmis au Conseil communal quelles parcelles COMMUNALES étaient retenues pour ce potentiel mât de mesure. Les exploitants de ces parcelles ont tous été consultés et entendus. Des réponses - toutes négatives - ont été rendues par le Conseil communal au Service de l'énergie en bonne et due forme concernant toutes les parcelles concernées.
- Le Service de l'énergie a également transmis au Conseil communal quelles parcelles PRIVÉES étaient retenues pour ce potentiel mât de mesure. Le Conseil communal a par ailleurs pu assister aux rencontres entre le Service de l'énergie et les propriétaires privés concernés. Cependant, la décision d'accepter ou de refuser un mât de mesure sur une parcelle privée relève uniquement du propriétaire privé. Le Conseil communal n'a aucune prise à ce sujet.
- Le mât de mesure des vents qui sera posé sur le territoire de la Commune de Billens-Hennens sera monté sur une parcelle PRIVÉE. Il ne s'agit en aucun cas d'une éolienne. Ni le Conseil communal, ni les habitant-e-s de la Commune ne peuvent avoir une influence à ce sujet. C'est pour cette raison qu'aucune consultation, votation ou autre démarche n'a eu lieu.

Le Conseil communal de Billens-Hennens invite les personnes qui ont d'autres questions à s'adresser à l'Administration Communale et espère que ces informations mettront un terme à la circulation d'informations simplifiées et parfois erronées.